

Rapport de la Commission chargée d'étudier le rapport municipal No. 156 :

- Réponse à la motion de Mme La Conseillère communale Nelly Wuichet
 - Réponse aux postulats de Mme La Conseillère communale Denise Fonjallaz « Et pourquoi pas un backpacker's à la Maison Niedermeyer ? » et de M. le Conseiller communal Jacky Colomb « Une nouvelle vocation pour la villa Niedermeyer et son parc »
 - Réponse à la pétition du groupement « Laissez les Rives »
-

Nyon, le 7 octobre 2010

Au Conseil Communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mme Inés Abeya (présidente et rédactrice du rapport), MM. Jacky Colomb, Dominique Karlen, Christian Puhr et Dominique Roux s'est réunie le 7 octobre 2010. Excusés : Mme Nelly Wuichet et M. Gabriel Cornu.

Monsieur le chef de service di Lello étant également excusé, c'est Monsieur le Municipal Claude Uldry nous a donné d'amples explications sur les éléments ayant amenés à la décision de mettre la Villa Niedermeyer à la disposition de l'Association Niedermeyer et du Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV), à savoir :

L'enjeu était la mise à disposition de la villa elle-même, sa terrasse et deux places de parc. Il y a eu 8 dossiers de candidatures, dont 3 sociétés privées. Ces dernières ont été éliminées car elles souhaitaient non seulement rénover mais également faire des extensions au bâtiment. Certaines d'entre elles avaient aussi besoin de plus de places de parc que les 2 places disponibles.

Lors d'une réunion avec les intéressés en 2009, il leur a été remis les conditions cadres et le plan financier établi par le Service des bâtiments. Plusieurs modèles ont été présentés aux candidats pour les travaux : soit le versement de Fr. 280'000 sur 10 ans, soit Fr. 500'000 sur 20 ans. Le but étant d'offrir la maison en échange, ce qui correspondrait à un loyer d'env. Fr. 4'100/mois.

Il fallait donc trouver quelqu'un de financièrement crédible.

Parmi les candidats, trois finalistes ont été sélectionnés. Leurs projets et motivations ayant été comparés, c'est finalement le projet du COV et de l'Association Niedermeyer qui répondait au mieux à tous les critères définis. La Municipalité a donc décidé de mettre la Villa Niedermeyer à leur disposition, aux conditions suivantes :

- Tous les travaux envisagés devront être soumis au service des bâtiments.
- Le service de la culture sera informé de l'offre culturelle, afin de s'assurer qu'elle est correcte.
- Le locataire devra mettre gratuitement à disposition les locaux d'exposition pendant 14 jours par an.
- Les horaires d'ouverture seront communiqués à la Commune, afin de garantir l'accès au public.
- Les salles de réunion devront être mises à disposition à un prix raisonnable

Lors de ses délibérations, la Commission s'est déclarée satisfaite du choix de la Municipalité pour la mise à disposition de la Villa Niedermeyer au COV et à la fondation Niedermeyer, ce choix permettant d'une part l'accès public à ce bâtiment, et d'autre part répondant en grande partie à la motion, aux postulats et à la pétition cités dans le titre.

Par conséquent, considérant ce qui précède, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accéder à la demande de la Municipalité et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Nyon

- vu** le rapport municipal No 156 concernant les réponses
- à la motion de Mme La Conseillère communale Nelly Wuichet
 - aux postulats de Mme La Conseillère communale Denise Fonjallaz « *Et pourquoi pas un backpacker's à la Maison Niedermeyer ?* » et de M. le Conseiller communal Jacky Colomb « *Une nouvelle vocation pour la villa Niedermeyer et son parc* » et
 - à la pétition du groupement « *Laissez les Rives* »
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide:** d'accepter le rapport municipal N° 156 valant réponse
- à la motion de Mme La Conseillère communale Nelly Wuichet
 - aux postulats de Mme La Conseillère communale Denise Fonjallaz « *Et pourquoi pas un backpacker's à la Maison Niedermeyer ?* » et de M. le Conseiller communal Jacky Colomb « *Une nouvelle vocation pour la villa Niedermeyer et son parc* » et
 - à la pétition du groupement « *Laissez les Rives* »

La Commission :

Inés Abeya (présidente et rédactrice du rapport)
Jacky Colomb
Gabriel Cornu
Dominique Karlen
Christian Pühr
Dominique Roux
Nelly Wuichet